



ARRIVÉ LE :	09 SEP. 2015	OBSERVATIONS											
N° 24082		Dir.	CE	CE	SGN	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PDF	COPIE		
Direction de l'environnement		Dir. de l'environnement	CE	SGN	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PDF	AFFECTÉ			
FONCTIONNEMENT													
ARRIVÉ LE : 09 SEP. 2015													

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réf : 13024.01

Direction de l'Environnement (DENV)
6, route des Artifices
B.P. 3718
98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)
Contre attestation de dépôt

À remplir en majuscules

ATTENTION

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province. Direction de l'Environnement.

6 route des Artifices
BP 3718 - 98846 Nouméa cedex - Nouvelle Calédonie
Email : denv.contact@province-sud.nc

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en trois exemplaires accompagnés d'une version numérique
Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : _____/_____/_____

Demande jugée

Complète Incomplète

Inspecteur : _____

CONCERNANT L'EXPLOITATION DE : Station d'épuration du centre culturel Tjibaou
Installation de refroidissement : tours aéroréfrigérantes

ARRIVÉ LE :	09 SEP. 2015							
N°	24082							
Dir.	CE	CE	SGN	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PDF
Dir. de l'environnement	CE	SGN	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PDF	COPIE
OBSERVATIONS	VM → BICPE → SD + copie AR							

Direction de l'Environnement (DENV)
6, route des Artifices
B.P. 3718 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Sans Objet

Vous êtes un particulier

N° de carte d'identité : _____ ou N° de passeport : _____

Madame Monsieur

Nom de famille : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Nationalité : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale : Agence de développement de la culture kanak (ADCK)

N° de Ridet N° RC N° RM : _____ N° RA : 0 303 388.001

Aucun N° attribué

Représentant légal : _____

Madame Monsieur

Qualité du signataire : Secrétaire général

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Nationalité : _____

Responsable du suivi du dossier (*si différent*) : Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

CORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance (appart, étage, couloir) : _____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : _____

Voie : Rue des Accords de Matignon - Tina

Boîte postale : BP 378

Code postal et libellé : 98 845 - NOUMEA Pays : Nouvelle-Calédonie

Téléphone fixe : 41 45 55 Téléphone mobile : _____

Courriel : adck@adck.nc Fax : 41 45 56

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Province : Sud Nord des îles

Commune : NOUMEA

Zone PUD : UGE3

N° rue / N° lot et nom lotissement : Rue des Accords de Matignon

Références cadastrales : 652537 - 4722

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : STEP 100eqH : E = 44 99 27 ; N = 21 60 52
TAR : E = 44 98 02 ; N = 21 62 62

ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
STEP de capacité 100 eqH	2753	D
Installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air, circuit fermé	2921	D
Appareil de combustion : 2 x 250 kVA Stockage de gasoil en réservoir enterré double enveloppe de 15m3	2910 1432	NC NC
Atelier de travail de bois, puissance installée de 16kW Installation de réfrigération ou compression, puissance 170 kW	2410 2920	NC NC

Fait à : NOUMEA, le 10|3| / |0|9| / |2|0|1|5|

Signature du déclarant :

'Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
B.P. 3718 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

**JOINDRE LES DOCUMENTS SUIVANTS EN TROIS EXEMPLAIRES PAPIERS ET
UN EXEMPLAIRE NUMÉRIQUE**

Colonne
Réservée à
l'administration

- Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie
- Justificatif des pouvoirs du signataire
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)





Rayon des 100m.

Source : ETEC, Géorep - Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie